

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 23 mai 2025****CONVOCATION**Date : 16 mai 2025
Affichée le : 16 mai 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 32
Pouvoirs : 4
Absent : 1**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
30 mai 2025**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.**Absents représentés**M. Thierry MALHERBE..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS**Absent**

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-05-17

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION VEXIN
INSERTION EMPLOI SOLIDARITE (VIES) A LA VILLE DE L'ISLE-ADAM.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code du travail.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2025.

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel de l'association Vexin Insertion
Emploi Solidarité (VIES) à la Ville de L'Isle-Adam.

Considérant que dans le cadre de son affiliation au CIG, la collectivité a la possibilité et l'obligation de faire appel, dans un premier temps, à leur service des missions temporaires pour permettre la mise à disposition de personnel en cas de besoin. Or, certains métiers ou filières étant en tension, le CIG ne dispose pas de personnel disponible pour répondre à la demande de la collectivité l'autorisant ainsi, dans un second temps à faire appel à du personnel relevant du secteur privé par l'intermédiaire de l'interim ou d'association.

Considérant que l'association Vexin Insertion Emploi Solidarité (VIES) propose la mise à disposition de personnel pour répondre à un besoin ponctuel ou durable dû à un surcroit de travail ou une absence dans de nombreux domaines (espaces verts, nettoyage des locaux, manutention, restauration, périscolaire, restauration, petite enfance, etc.).

Considérant que la convention de mise à disposition formalisant le partenariat entre VIES et la collectivité prévoit :

- Aucuns frais d'adhésion de la collectivité ;
- Une facturation à l'heure effectuée ;

- Une tarification calculée sur le salaire du SMIC horaire brut auquel est appliqué un coefficient de facturation de 1,87 ;
- La gestion administrative du personnel relevant du Code du travail sous la responsabilité de l'association VIES.

Considérant qu'afin de répondre aux nécessités de service et d'assurer la continuité du service public en cas de besoin impérieux notamment liés à la législation et/ou à la sécurité, il est proposé au Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial, de délibérer sur la signature d'une convention de mise à disposition de personnel de l'association Vexin Insertion Emploi Solidarité (VIES) à la Ville de L'Isle-Adam.

Après avis de la Commission des Finances en date du 13 mai 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

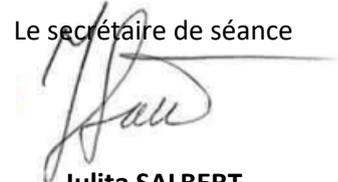
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de l'association Vexin Insertion Emploi Solidarité (VIES) à la Ville de L'Isle-Adam.
- **autorise** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT